

Mouvement social chez Capgemini : et Altran ?

Comme [prévu](#), ils ont remis ça. À l'appel d'une intersyndicale, des salariés de Capgemini ont débrayé/déconnecté ce 21 avril en fin de matinée. C'était leur deuxième opération du genre – après celle du 14 avril – dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire des salaires.

Le courant ne passe pas avec la direction, qui refuse toujours, aux dernières nouvelles, d'accéder à leurs desideratas. En particulier, une augmentation générale de 2500 €.

la direction propose +100 euros pour atteindre 800 euros de rattrapage pour les salariés n'ayant pas eu d'augmentations depuis 3 ans et dont le salaire est inférieur à <41000 euros

— CFDT Capgemini (@CFDT2Cap) [April 22, 2022](#)

Altran – Capgemini : même combat ?

Les salariés de Capgemini – environ 37 000 en France à fin 2021 – ne sont pas les seuls à hausser le ton. Ça bouge aussi chez la filiale Altran (environ 9000 salariés ; [acquise en 2020](#) pour environ 3,6 Md€ hors dette). Elle aussi a lancé un mouvement intersyndical national. Et sur le terrain, on commence à percevoir une convergence avec la maison mère.

Témoin un représentant d'Altran présent ce 21 avril pour le débrayage de Capgemini à Toulouse. « On a signalé à nos salariés que vous étiez également en intersyndicale chez Capgemini », a-t-il déclaré. Et d'évoquer des revendications similaires : « De base, on veut une augmentation collective. Sur le principe, ils nous ont expliqué qu'ils étaient contre. Qu'ils tenaient à l'augmentation au mérite [dont seulement un tiers des salariés bénéficieraient] ».

« Nous, chez Altran, en plus, on a eu de l'activité partielle [...] avec des salaires diminués pendant deux ans », a poursuivi l'intéressé. Et de dresser le même constat que chez Capgemini : l'absence d'augmentation, conjuguée à l'inflation, entraîne une baisse du pouvoir d'achat.

L'intersyndicale d'Altran avait [lancé](#) un premier appel fin janvier, quelques semaines après l'ouverture de la négociation salariale obligatoire. Puis [appelé](#) les salariés à participer, le 17 mars, à la journée de mobilisation interprofessionnelle. Outre l'augmentation générale, elle demandait l'instauration de minima salariaux selon le niveau de qualification initiale ou acquise par l'expérience. Puis une progression linéaire, pour doubler au terme des 20 premières années de carrière.

Illustration principale © XAVIER POPY/REA